



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 6 juin 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no.1
Régis Soucy, conseiller du district no.2
Simon Landry, conseiller du district no.3
Richard Émond, conseiller du district no.4
Sébastien Landry, conseiller du district no.5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no.6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Keven Gauthier, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00.

RÉS.01.06.16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y apportant les modifications suivantes :

Point à retirer :

17. Rés. Autoriser paiement de facture pour confection de 2 enseignes / René Côté – 3 200.\$ + Tx – Budget rég.

Point à ajouter :

29. a) Question – Date de la tenue du registre en lien avec l'adoption du Règlement no. 260-2016.

ADOPTÉ

RÉS.02.06.16

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 9 MAI 2016

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 2 mai 2016 ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du 9 mai 2016 soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉ



CORRESPONDANCE

M. Keven Gauthier, directeur général et greffier, procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois de mai.

RÉS.03.06.16

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques #6604 à #6636 ainsi que #29225 à #29297, pour un montant total de **177 239.43\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MAI 2016

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 mai 2016 ont préalablement été déposés par la trésorière à chacun des membres du Conseil municipal.

RÉS.04.06.16

AUTORISER PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2016-2017 DE L'ATR DE LA GASPÉSIE – 779.60\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ADHÈRE** à l'**Association touristique régionale de la Gaspésie** pour l'année **2016-2017**, la cotisation annuelle s'élevant à **779.60\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.05.06.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR TOITURE ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE / CONSTRUCTION MAJO – 2 494.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#528945 du 4 mai 2016) de **Construction Majo**, au montant de **2 494.\$ + taxes**, concernant les travaux effectués à la toiture de l'entrée Nord de l'Hôtel de Ville; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.06.06.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE MATÉRIAUX (RAMPE & POTEAUX ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE) / MATÉRIAUX GOSSELIN INC. – 417.47\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#0131252 du 18-04-2016) de **Matériaux Gosselin Inc.**, au montant de **417.47\$ + taxes**, relative à l'achat de matériaux servant au remplacement de la rampe et des poteaux de l'entrée Nord de l'Hôtel de Ville; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ



RÉS.07.06.16

AUTORISER L'EMBAUCHE DE 4 ÉTUDIANTS / SAISON ESTIVALE 2016 – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'embauche de quatre (4) étudiants pour la saison estivale 2016**, soient **deux étudiants pour une période de six semaines** et les **deux autres pour une durée de huit semaines**, à raison de **40 heures / semaine**, et au **taux horaire de 10.75\$**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.08.06.16

AUTORISER L'ACHAT D'UN BÂTIMENT AU HAVRE DE PÊCHE / MME LOUISE PELLETIER – 9 000.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat d'un bâtiment sis au 38 rue du Rivage à Cap-Chat**, propriété de Mme Louise Pelletier, pour un montant de l'ordre de **neuf mille dollars (9 000.\$)**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.09.06.16

AUTORISER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'UTILISATION DE LA HALTE ROUTIÈRE / FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2016 – CLUB OPTIMISTE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que le **maire** et le **directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer**, pour et au nom de la municipalité, le **protocole d'entente à intervenir avec le Club Optimiste de Cap-Chat** relativement à l'utilisation de la halte routière, et ce, pour la tenue des différentes activités de la Fête Nationale du Québec qui se dérouleront du 22 au 25 juin 2016.

ADOPTÉ

RÉS.10.06.16

APPUI À LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU SACAIS – DÉSIGNER LE SIGNATAIRE DU FORMULAIRE DE DEMANDE ET AUTORISER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposé au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) en lien avec la Consolidation des projets locaux et régionaux financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté dans le cadre dudit Programme consiste à mettre en place un service d'animation en matière de loisirs afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que :

- ✓ **La Ville de Cap-Chat APPUIE la demande de soutien financier au SACAIS** relative au Programme de projets locaux et régionaux financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité;
- ✓ **M. Keven Gauthier**, directeur général et greffier, **soit et est autorisé à remplir et signer**, pour et au nom de la municipalité, **le formulaire de demande de soutien financier**;
- ✓ **Le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre les parties.**

ADOPTÉ



RÉS.11.06.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – POSE DE 2 PLAFONNIERS EXTÉRIEURS ENTRÉE HÔTEL DE VILLE / LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES M. RICHARD – 452.40\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#4171 du 15-05-2016) de « **Les Installations électriques M. Richard** », au montant de **452.50\$ + taxes**, pour la pose de deux plafonniers extérieurs à l'entrée Nord de l'Hôtel de Ville; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.12.06.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – TRAVAUX ÉLECTRIQUES AU BÂTIMENT DU HAVRE DE PÊCHE / ÉLECTROPAGE S.C.C. – 1 059.50\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#27691 du 24-05-2016) de « **Électropage S.C.C.** », au montant de **1 059.50\$ + taxes**, concernant les travaux électriques réalisés au bâtiment du Havre de pêche; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.13.06.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR LOCATION DE CHAPITEAU / LES CHAPITEAUX ROY INC. – 3 650.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#1054 du 30-05-2016) de « **Les Chapiteaux Roy Inc.** », au montant de **3 650.\$ + taxes**, pour la location d'une tente servant aux activités de la Fête Nationale du Québec; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.14.06.16

ACCEPTER DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / L'ENTRE-TEMPS MAISON DES JEUNES DE CAP-CHAT INC. – 3 550.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **VERSE une aide financière de l'ordre de 3 550.\$ à L'Entre-Temps Maison des Jeunes de Cap-Chat Inc.** afin que ledit organisme puisse répondre à ses obligations d'opération; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.15.06.16

AUTORISER PARTICIPATION FINANCIÈRE MUNICIPALE & SIGNATURE POUR DEMANDE DE RÉCLAMATION – PROGRAMME SEMO / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ l'aide financière accordée dans le cadre du Programme SEMO** (services externes de main d'œuvre) et **VERSE une contribution financière municipale de l'ordre de 55%**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

Il est, de plus, résolu que le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs audit programme et que la trésorière soit et est mandatée à effectuer la demande de réclamation de ladite aide financière.

ADOPTÉ



RÉS.16.06.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE / RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE – 2 000.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture du 18 mai 2016 de l'organisme « **Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie** », au montant de **2 000.\$**, représentant la contribution financière des partenaires / villes hôtes dans le cadre de sa 7^{ième} édition; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.17.06.16

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2016-2017-2018 / DELOITTE S.E.N.C.R.L./S.R.L.– 26 250.\$ + TX – BUDGET RÉG.

À la suite d'une demande de soumission par voie d'invitation écrite, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** le mandat de vérification annuelle (vérificateur externe de la municipalité) à la firme **Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. de Matane**, et ce, pour une période de **trois (3) ans (2016, 2017 et 2018)**; le coût étant approprié au **budget régulier** de la façon suivante :

- 2016 : 8 500.\$ + taxes
- 2017 : 8 750.\$ + taxes
- 2018 : 9 000.\$ + taxes

ADOPTÉ

RÉS.18.06.16

ACCEPTATION ET FINANCEMENT DU PROJET FAIR 2016 / PART. FIN. VILLE – 2 222.\$ / SURPLUS ACC.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **PRÉSENTE** un projet dans le cadre du programme « **Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine** », pour un montant de l'ordre de **31 460.90\$** dont la participation financière municipale de **2 222.\$** est prélevée au surplus accumulé.

Il est, de plus, résolu que le **maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs au Projet FAIR 2016;**

La **trésorière est autorisée à préparer et à signer les demandes de réclamation relatives audit Projet FAIR 2016.**

ADOPTÉ

RÉS.19.06.16

ACCEPTER OFFRE DE SERVICES POUR VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES-COMPTEURS / ENDRESS + HAUSER – 2 630.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** l'offre de services présentée par la firme **Endress + Hauser**, au montant de **2 630.\$ + taxes**, concernant la vérification annuelle des débitmètres-compteurs dans le cadre du Programme du MAMOT/MDELCC; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ



RÉS.20.06.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – RÉPARATIONS DU CAMION À SEL / GARAGE BERTRAND ROSS INC. – 1 759.05\$ + TX- BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#859754 du 28-04-2016) du « **Garage Bertrand Ross Inc.** », au montant de **1 759.05\$ + taxes**, pour les réparations effectuées sur le camion à sel; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.21.06.16

ACCEPTER OFFRE DE SERVICES POUR INSPECTION DES CHAUSSÉES – PLAN D'INTERVENTION DU MAMOT / LES SOLUTIONS IDC INC. – 8 520.\$ + TX – PROGRAMME TECQ – ABROGER RÉS.10.03.16

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de Cap-Chat de procéder à une inspection des chaussées dans le cadre du Plan d'intervention exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **RETIENNE les services de la firme « Les Solutions IDC Inc. »**, pour un **montant forfaitaire de 8 520.\$ + taxes**, afin de **relever les déficiences et calculer les interventions des chaussées dans le cadre du Plan d'intervention**, et ce, conformément à l'**offre de services datée du 4 mai 2016**; le coût étant approprié au **Programme TECQ**.

Il est, de plus, résolu que la présente résolution **ABROGE** à toutes fins que de droit la **Rés. 10.03.16** adoptée le 7 mars dernier.

ADOPTÉ

RÉS.22.06.16

ACCEPTER DÉROGATION MINEURE / MME NOËLLA LÉTOURNEAU

Suite au rapport daté du 10 mai 2016 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal l'Avantage gaspésien en date du 18 mai 2016;

Suite à la consultation publique tenue le 6 juin 2016 (aucune question de l'assistance);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **dérogation mineure à l'immeuble situé au 157 rue Notre-Dame à Cap-Chat**, lot P 68 1-22, du Rang Un, Canton Cap-Chat (zone Rb.4), à savoir :

- **De permettre le cadastre d'un terrain résidentiel construit afin que le frontage de celui-ci soit contigu à la voie publique sur 7,46 mètres au lieu de 10,0 mètres tel que requis minimalement.**

ADOPTÉ



RÉS.23.06.16

ACCEPTER DÉROGATION MINEURE / M. GILLES LAVOIE

Suite au rapport daté du 10 mai 2016 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal l'Avantage gaspésien en date du 18 mai 2016;

Suite à la consultation publique tenue le 6 juin 2016 (aucune question de l'assistance);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **dérogation mineure à l'immeuble situé sur la rue de la Sapinière à Cap-Chat**, lot P 66 13-25, du Rang Un, Canton Cap-Chat (zone Rb.17), à savoir :

- D'autoriser qu'un terrain riverain projeté, desservi par les réseaux municipaux d'aqueduc et d'égoût, ait une profondeur moyenne de 37,61 mètres au lieu de 45,0 mètres tel que requis minimalement.

ADOPTÉ

RÉS.24.06.16

ACCEPTER DÉROGATION MINEURE / MME DENISE ROY

Suite au rapport daté du 10 mai 2016 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal l'Avantage gaspésien en date du 18 mai 2016;

Suite à la consultation publique tenue le 6 juin 2016 (aucune question de l'assistance);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **dérogation mineure à l'immeuble situé au 100 rue des Fonds à Cap-Chat**, lots P K 5-1 et P K 5-5, du Rang 3, Canton Cap-Chat (zone EA.8), à savoir :

- D'autoriser qu'une galerie de bois de 3,05 m de largeur par 3,66 m de profondeur empiète de 0,8 m supplémentaire dans la marge de recul avant établie à 9,0 m, en plus de l'empiètement déjà permis fixé à 2,0 m. L'empiètement total dans la marge de recul avant serait donc de 2,8 m.

ADOPTÉ

RÉS.25.06.16

ACCEPTER DÉROGATION MINEURE / M. KEVIN ROY

Suite au rapport daté du 10 mai 2016 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal l'Avantage gaspésien en date du 18 mai 2016;

Suite à la consultation publique tenue le 6 juin 2016 (aucune question de l'assistance);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **dérogation mineure à l'immeuble situé au 183 Chemin Landry à Cap-Chat**, lots P 45 1 et P 45 2, du Rang IV, Canton Cap-Chat (zone Eaf.14), à savoir :

- D'autoriser que la superficie d'un garage résidentiel projeté de 7,32 m par 12,19 m dépasse de 33,67 mètres carrés la superficie du chalet existant situé sur la même propriété;



- D'autoriser que ce même garage soit implanté totalement en cour avant, à une distance d'environ 39 m de l'emprise de la voie publique;
- D'autoriser que ce même garage ait une hauteur de 6,25 m au lieu de la hauteur maximale permise de 4,5 m, prise du niveau du sol jusqu'à la moitié de la hauteur du toit du garage.

ADOPTÉ

RÉS.26.06.16

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 262-2016 VISANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT N° 262-2016** visant la modification de l'**ARTICLE 3** du Règlement concernant les chiens (242-2015) soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le **RÈGLEMENT N° 262-2016** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉ

QUESTION RELATIVE À LA TENUE DU REGISTRE AYANT TRAIT AU RÈGLEMENT N° 260-2016

Ayant reçu le nombre de signatures requises par les personnes habiles à voter du secteur visé annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum, **la Ville de Cap-Chat tiendra un registre jeudi, le 30 juin 2016.**

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un **AVIS sera publié dans le journal l'Avantage gaspésien, édition du 22 juin 2016**, indiquant les mentions obligatoires à la tenue dudit registre.

RÉS.27.06.16

ADOPTION DU RÈGLEMENT N°260-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 068-206 AFIN DE CRÉER LA ZONE V.5 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE V.4

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT N° 260-2016** amendant le Règlement de zonage N° 068-2006 afin de créer la zone V.5 à même une partie de la zone V.4 soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le **RÈGLEMENT N° 260-2016** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉ



PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Keven Gauthier, directeur général et greffier, informe la population concernant le Projet d'assainissement des eaux. Il est 21h15 et il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER